Image not found or type unknown

Assurance prêt immobilier

Par **TSM**, le **18/09/2013** à **09:58**

Bonjour.

J'ai fait un prêt pour l'achat d'un appartement et j'ai souscrit évidemment un contrat d'assurance .....et ceci depuis 4 ans.

Depuis 1 an, je suis en arrêt pour accident de travail. Comment mon assurance a pu refuser de prendre dossier en charge? Le pire est que le double de contrat que j'ai conservé et le leur ne semble pas être le même.
A qui dois-je m'adresser pour solliciter de l'aide pour ces démarches ? Car je ne suis plus capable de gérer tous ces problèmes .

Je vous remercie d'avance de votre main tendue. C'est tellement important pour moi.

Du fond du coeur
Tsm

Par **Bernard289**, le **17/07/2014** à **14:47**

Bonjour,

Beaucoup organismes refusent d'honorer les obligations du contrat d'assurance de prêt souscrit lors d'un arrêt de maladie sous prétexte que la pathologie n'est pas prise en charge. Hélas, vous avez aucun recours. Le mieux pour vous est de changer d'assurance dès que vous le pouvez, comme je l'ai fait avec http://www.bbcourtage.fr/ et à bien faire attention aux modalités concernant les arrêts.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés